

Résumé de l'article *Spinnennetze an Fassaden* de UMWELTPRAXIS n° 72, avril 2013

(par François Zosso de la Section des produits chimiques,
Service du pharmacien cantonal de Genève)

Les araignées peuvent laisser des traces noires sur les façades. Il n'est pas judicieux de traiter ces façades avec un produit chimique (biocide). En effet, à cause de l'efficacité brève du biocide et son danger pour l'environnement, **cette solution n'est pas appropriée**.

De plus, ces produits ont aussi un effet négatif sur d'autres arthropodes tels que les papillons ou les abeilles. De même, les animaux qui se nourrissent d'insectes (oiseaux, chauve-souris, lézards) peuvent être contaminés par les insecticides utilisés de manière large sur une façade.

Les biocides utilisés contre les araignées sont extrêmement dangereux pour les eaux. Selon les prescriptions européennes, la concentration maximale de deltaméthine ne présentant pas de danger pour les eaux se situe à 0,000000007 g/l (0,7 nanogramme/litre). Cela représente 3 kg de deltaméthine pure diluée dans le lac de Zurich dont le volume est de 3'900 millions de tonnes d'eau (ou 385 g pour le lac de Morat avec un volume de 550 millions de tonnes d'eau).

Lutte contre les araignées sur les façades

Les araignées de façades ne présentent pas de danger pour les structures des bâtiments. Il est possible de s'en débarrasser de manière mécanique (nettoyage des façades à sec ou à haute pression). Il est également possible de prendre des mesures préventives comme par exemple :

- surfaces lisses
- choix des couleurs
- remplacement des éclairages conventionnels par des lampes à vapeur de sodium sous basse pression (LPS)
- remplacement des éclairages permanents par des éclairages détecteurs de mouvements.

Devoir de diligence pour l'utilisation

- La loi sur la protection des eaux vise à empêcher toutes atteintes nuisibles des eaux (superficielles, souterraines). L'introduction de produits dangereux dans les eaux est interdite
- l'ordonnance sur les biocides exige un usage limité de biocides. Ces produits ne peuvent être utilisés que dans les domaines pour lesquels ils sont autorisés. L'utilisateur doit s'assurer que l'homme, les animaux et l'environnement ne soient mis en danger.